

INFOLETTRE

Numéro 39

Novembre – 2023

1. PROCHAINES ACTIVITES

a) Repas des fêtes, le 13 décembre au Complexe Laviolette, 2203 Boulevard des Forges, à 11h30 (salle Papineau). Veuillez prendre note que la part du convive est de 15 \$ afin de rencontrer les frais de location de la salle et du repas. S'inscrire au plus tard le **8 décembre** auprès de jean.roy@uqtr.ca ou 819-373-7027.

Le repas des fêtes est aussi l'occasion de recueillir la cotisation annuelle (voir plus bas). Afin de faciliter la tâche du trésorier, mettez dans une enveloppe, identifiée à votre nom, le chèque ou l'argent de la part du convive et de la cotisation.

- b) Les petits déjeuners de l'hiver et du printemps 2023 : 17 janvier, 14 février, 13 mars.
- c) Assemblée générale : 17 avril.

2. COTISATION DES MEMBRES

À cette époque de l'année est lancée la campagne du renouvellement d'adhésion à l'APRRUQTR. Voir le document annexé.

3. RETRAITE REMARQUABLE

Notre collègue Micheline Dubé, psychologue, s'est méritée la distinction de « Retraité remarquable ». Richard Hould, psychologue, professeur retraité, a fait la présentation du dossier de sa collègue. En voici un passage : « Son bénévolat couvre des activités professionnelles comme la formation d'intervenants œuvrant au service des personnes fragilisées de notre société et des tâches plus manuelles comme par exemple, lors de missions humanitaires à l'étranger, c'est à dire la construction et la réparation d'écoles ou la gestion de salles à manger pour les travailleurs ». Les membres de l'association félicitent Micheline Dubé. En raison de son absence du pays, la cérémonie hommage est reportée en 2024.

4. FÉDÉRATION DES RETRAITES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (FRUQ)

Lors de sa réunion d'octobre dernier, fut présenté le projet *Viva-Aînés, vivre et vieillir autonomes*. Il trouve son origine dans la « prise de conscience de la de la difficulté des aînés à

accéder aux informations les plus à jour sur des problématiques qu'ils rencontrent ou rencontreront et, notamment : 1. La gestion de leurs comptes bancaires au quotidien ou au décès de leur conjoint. 2. L'utilisation la plus judicieuse possible des mesures d'aides sociales et fiscales pour le maintien à domicile. 3. L'acquisition des compétences pour assurer des échanges efficaces par visioconférence avec la famille, le personnel de la santé et des services sociaux ». Le projet est en voie de réalisation. Aussitôt complété il sera accessible grâce au site internet de la FRUQ

Jean Roy, président